

Énoncé de politique de placement**Fonds distinct Portefeuille Sécuritaire Simplicité Manuvie****Objectif de placement**

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct.

Ce fonds vise à générer un revenu, en mettant l'accent sur la préservation du capital. Il investit son actif dans des fonds communs de placement, notamment dans les fonds à revenu fixe et les fonds du marché monétaire canadiens. Le portefeuille peut également investir dans les fonds d'actions canadiennes et étrangères, dans les limites autorisées.

Stratégie de placement

Ce fonds achète des parts de la fiducie de fonds commun de placement Portefeuille Sécuritaire Simplicité Manuvie ou d'un fonds très semblable (le « fonds sous-jacent »).

La stratégie de placement du fonds sous-jacent consiste à utiliser un processus de répartition stratégique de l'actif pour atteindre l'objectif de placement fondamental. Le conseiller en valeurs et le sous-conseiller en valeurs :

- répartissent l'actif entre les fonds sous-jacents selon les pondérations cibles fixées pour le portefeuille dans les présentes;
- rééquilibrent l'actif du portefeuille entre les fonds sous-jacents pour maintenir les pondérations cibles;
- veillent à ce que chaque conseiller ou sous-conseiller en valeurs d'un fonds sous-jacent respecte l'objectif de placement de ce fonds sous-jacent.

Le sous-conseiller en valeurs fournit les services de répartition de l'actif mentionnés ci-dessus en collaboration avec le conseiller en valeurs.

Le fonds sous-jacent investit principalement son actif dans différents fonds sous-jacents. Ces fonds sous-jacents peuvent ou non être gérés par nous. La liste des fonds sous-jacents pourrait changer de temps à autre, sans préavis, ainsi que le pourcentage de participation dans chacun d'eux, à la discrétion du conseiller en valeurs et du sous-conseiller en valeurs.

Pour en savoir plus sur l'investissement dans des fonds sous-jacents, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans les fonds sous-jacents » du prospectus du fonds sous-jacent.

Pondération cible

Le fonds sous-jacent investit 100 % de son actif dans des fonds sous-jacents. De plus, il doit respecter les plages de pondération admissibles pour chaque catégorie d'actif. Le tableau qui suit indique ces plages.

	Minimum (%)	Maximum (%)
Titres à court terme/marché monétaire	0	25
Titres à revenu fixe	40	85
Actions canadiennes	10	40
Actions américaines	0	20
Actions étrangères	0	20

Les pourcentages ci-dessus sont approximatifs en raison des variations constantes des marchés et des questions d'efficacité administrative. Par conséquent, les pourcentages véritables des placements dans les catégories d'actif peuvent à n'importe quel moment être différents des pourcentages susmentionnés. Le rééquilibrage sera laissé à l'appréciation du conseiller en valeurs et du sous-conseiller.

Veuillez vous reporter à la rubrique « Intégration de la durabilité » dans la section « Information applicable à un ou plusieurs fonds » du prospectus du fonds sous-jacent pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon dont le fonds sous-jacent utilise l'intégration des facteurs ESG dans le cadre de son processus de placement.

Le fonds sous-jacent peut détenir une partie de son actif en titres, en espèces ou en instruments du marché monétaire à court terme en période de recherche d'occasions de placement ou en raison des conditions générales du marché ou de la conjoncture économique ou politique.

Le fonds sous-jacent peut déroger à certaines restrictions de placement du Règlement 81-102 afin de pouvoir investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans certains fonds en gestion commune admissibles non placés au moyen d'un prospectus et gérés par Gestion de placements Manuvie limitée ou une de ses sociétés affiliées.

Le fonds sous-jacent peut également investir jusqu'à 100 % de son actif dans d'autres fonds de placement, notamment des fonds sous-jacents ou des FNB, qui peuvent être gérés ou non par le gestionnaire (ou l'une de ses sociétés affiliées ou associées) afin d'obtenir une participation indirecte aux marchés, aux secteurs ou aux catégories d'actif appropriés. Le fonds sous-jacent peut investir dans des fonds de placement gérés par des gestionnaires de placements non affiliés s'il n'existe pas d'occasions de placement appropriées dans les fonds affiliés. Le fonds sous-jacent peut également investir dans d'autres types de FNB et dans de l'argent, aux termes

d'une dispense réglementaire ou comme le permet le Règlement 81-102, tel que décrit à la rubrique « Dispense relative aux FNB » du prospectus du fonds sous-jacent. Les placements du fonds sous-jacent dans de l'argent ou des titres d'autres fonds de placement peuvent être effectués directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'un dérivé désigné, ou, dans le cas de l'argent, de certificats d'argent. Les fonds sous-jacents seront choisis en tenant compte de facteurs comme l'objectif et les stratégies de placement du fonds sous-jacent, le rendement passé et la volatilité. Veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans les fonds sous-jacents » du prospectus du fonds sous-jacent.

Le fonds sous-jacent peut investir dans des dérivés ou les utiliser à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture, conformément à son objectif de placement et suivant ce qui est autorisé par la législation sur les valeurs mobilières applicables, ou encore conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense relative aux dérivés » du prospectus du fonds sous-jacent. Les dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture dans l'éventualité où le fonds sous-jacent aurait des rentrées ou des sorties de fonds importantes et pour protéger l'actif du fonds sous-jacent. Les dérivés peuvent être utilisés à des fins autres que de couverture pour investir indirectement dans des titres ou sur des marchés de capitaux et obtenir une position de change. Vous trouverez plus de renseignements sur les dérivés, notamment sur les dérivés auxquels pourrait recourir le fonds sous-jacent, à la rubrique « Risque associé aux dérivés » du prospectus du fonds sous-jacent.

Le fonds sous-jacent peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour générer des revenus supplémentaires ou gérer ses liquidités à court terme. Pour en savoir plus, reportez-vous à la rubrique « Risque associé aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres » du prospectus du fonds sous-jacent.

Risques

Lorsqu'un fonds distinct achète des parts d'un fonds sous-jacent, le fonds distinct peut être exposé aux risques associés au fonds sous-jacent. Vous trouverez ci-dessous une liste des principaux risques pour le ou les fonds communs de placement sous-jacents dans lesquels le fonds distinct investit. Pour obtenir une définition complète de chaque risque principal, reportez-vous à la section générale du prospectus du fonds commun de placement.

- Risque associé aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- Risque associé aux créances admissibles aux fins de recapitalisation interne
- Risque associé à l'épuisement du capital
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque de change
- Risque de défaut
- Risque associé aux dérivés
- Risque associé aux titres de capitaux propres
- Risque associé aux FNB
- Risque associé aux marchés étrangers
- Risque associé aux fiducies de revenu
- Risque de taux d'intérêt
- Risque associé aux séries multiples
- Risque de remboursement anticipé
- Risque associé aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- Risque associé aux petites sociétés
- Risque associé à la spécialisation
- Risque associé aux porteurs de titres importants
- Risque associé à la fiscalité
- Risque associé aux fonds sous-jacents

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les stratégies, ainsi que sur les objectifs et les risques associés au(x) fonds sous-jacents dans lesquels le fonds distinct investit, veuillez vous reporter au prospectus du ou des fonds sous-jacents ou communiquer avec nous pour obtenir un exemplaire imprimé.

Où dois-je m'adresser pour obtenir d'autres renseignements ou de l'aide?

Pour de plus amples renseignements, consultez la notice explicative et le contrat. Vous pouvez également communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie
500 King Street North
Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

Canada, à l'exception du Québec
1-888-790-4387

Québec et clientèle francophone
1-800-355-6776

Pour obtenir des renseignements relatifs à des problèmes que nous n'avons pas été en mesure de régler, communiquez avec l'Ombudsman des assurances de personnes en composant le 1 800 268-8099 ou en consultant le site www.oapcanada.ca.

Pour obtenir des renseignements relatifs à la protection additionnelle offerte à tous les titulaires de contrats d'assurance vie, communiquez avec Assuris, une entreprise mise sur pied par l'industrie canadienne de l'assurance vie. Consultez le site www.assuris.ca pour obtenir de plus amples renseignements.

Pour obtenir des renseignements sur la façon de communiquer avec un responsable de la réglementation d'assurance dans votre province, visitez le site Web du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance à l'adresse www.ccir-ccrra.org.

Gestion de placements **Manuvie**

Gestion de placements Manuvie est une dénomination commerciale de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émetteur des contrats d'assurance des fonds distincts de Manuvie et le répondant des clauses de garantie contenues dans ces contrats.

Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.